Lors du colloque du Mouvement international de la réconciliation que j'ai accueilli au Sénat le 9 juin, Christian Renoux a rappelé la proposition de loi relative à l'éducation à la résolution non-violente des conflits que j'ai déposée le 20 juillet 2011. Cette proposition de loi qu'on lira ci-dessous n'a pas été adoptée. Mais l'essentiel de celle-ci a été repris dans la loi d'orientation présentée par Vincent Peillon promulguée en 2013 qui dispose dans son article 70 que les futurs enseignants devront être *formés « à la prévention et la résolution non-violente des conflits. »*

En ces temps où la violence est quotidienne, il ne me paraît pas inutile – en effet – de rappeler cette proposition de loi et sa traduction dans la loi toujours en vigueur !

JPS

>> Lire ma proposition de loi du 20 juillet 2011 *« relative à la résolution non-violente des conflits »*

>> L'article 70 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013

Phoca PDF